

SÉCURITÉ ROUTIÈRE RESTONS MOBILISÉS

En 2022, en France, les déplacements et l'accidentalité ont retrouvé un niveau proche de celui de 2019, voire légèrement supérieur.

Les routes de notre département n'échappent pas à ce constat. Bien que le nombre de tués sur nos routes décline légèrement depuis 2019, la part des blessés dans les accidents de la route a augmenté de 36 % entre 2019 et 2022. Les causes principales d'accident restent toujours principalement la consommation d'alcool au volant, ainsi que la vitesse.

La lutte contre l'insécurité routière demeure un enjeu prioritaire pour notre territoire. La gravité de la situation exige une réponse adaptée mobilisant une approche répressive, préventive et éducative.

Il convient donc de poursuivre nos efforts en matière de prévention pour faire face à ces enjeux comportementaux et aux conduites à risques. Nous devons continuer à sensibiliser les différentes catégories d'usagers aux multiples dangers de la route, en portant une attention particulière pour les usagers des nouvelles mobilités dites douces (Trottinettes électriques, VAE...).

Dans ce contexte, le Document Général d'Orientation pour la période 2023-2027, élaboré dans le cadre d'une démarche collective associant l'État et ses partenaires locaux, constitue un outil de programmation départementale des orientations à mener, visant à lutter de manière systémique contre l'insécurité routière.

Pour le département du Doubs, ce sont ainsi 4 enjeux principaux qui ont été identifiés pour la période à venir : les deux-roues motorisés, les conduites à risques, les nouveaux modes de mobilité dite « douce », le risque routier professionnel. Pour chacun des enjeux cités, des orientations d'actions ont été recherchées dans différents domaines : la communication, la sensibilisation, la prévention, le contrôle et les sanctions.

Ces orientations auront désormais vocation à être déclinées chaque année par l'ensemble des partenaires dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

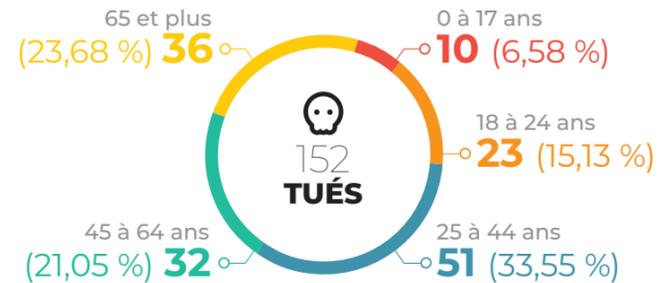
Je remercie chacun des acteurs pour son implication. C'est grâce à notre volontarisme et à notre engagement conjoints que nous parviendrons à réduire durablement l'accidentalité sur les routes du Doubs.

Jean-François COLOMBET,
Préfet du Doubs (25)

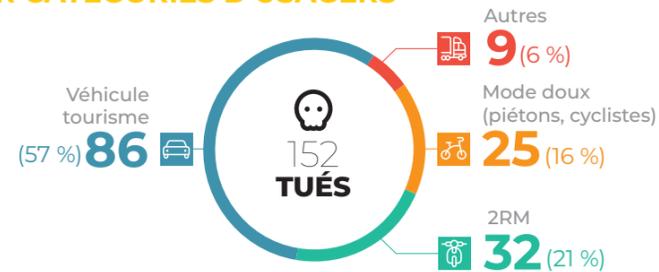
BILAN ACCIDENTALITÉ DANS LE DOUBS (2017-2021)



+ RÉPARTITION DES TUÉS PAR TRANCHES D'ÂGES



+ RÉPARTITION DES TUÉS PAR CATÉGORIES D'USAGERS



+ PRINCIPAUX FACTEURS D'ACCIDENTS MORTELS *

| FACTEURS ACCIDENTS MORTELS | Présents dans... accidents mortels | |
|--------------------------------|------------------------------------|------|
| Vitesse excessive ou inadaptée | 31 | 41 % |
| Alcool | 14 | 18 % |
| Inattention - téléphone | 11 | 14 % |
| Non-respect de la priorité | 11 | 14 % |
| Malaise | 8 | 11 % |
| Stupéfiants | 8 | 11 % |

* un même accident peut comporter plusieurs facteurs



Maison Sécurité Routière 25
Direction Départementale des Territoires - Pôle Sécurité Routière
5, voie Gisèle HALIMI - BP 91169 - 25043 BESANÇON CEDEX
ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr | <https://bit.ly/MSR-25>

PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATION 2023-2027

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE



Scannez et visitez notre site MSR25

+ ENJEU CONDUITES À RISQUES



Alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment)

COMMUNICATION

ACTION INNOVANTE : communiquer sur les effets indésirables de certains médicaments sur la conduite

ACTION INNOVANTE : sensibiliser les conducteurs sur les alternatives au téléphone au volant

Sensibiliser aux nouvelles technologies des véhicules et des téléphones et communiquer sur l'apport sécuritaire lié à l'évolution des outils d'aide à la conduite

Communiquer et sensibiliser sur les vitesses excessives ou inadaptées

Diversifier et adapter à la fois les supports de communication et le mode de diffusion pour que les messages portés soient percutants et efficaces

Faire prendre conscience que l'acte de déplacement n'est jamais un acte anodin (monter dans son véhicule crée une responsabilité pour soi et pour les autres)

Sensibiliser sur la réglementation : corrélér l'information sur la sanction avec les risques encourus par les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse, distracteurs et ce sur tous les modes de déplacement

CONTRÔLE ET SANCTIONS

ACTION CONSENSUS : harmoniser les vitesses autorisées sur les axes structurants notamment avec le passage à 90 km/h mis en œuvre par le CD25

Promouvoir la mise en cohérence des vitesses en intégrant la logique d'itinéraire

PRÉVENTION

ACTION CONSENSUS : prévenir les jeunes sur les risques de l'alcool et des stupéfiants

ACTION INNOVANTE : travailler et communiquer sur les zones où la vitesse maximale autorisée peut être revue

Déployer plus largement les opérations de prévention sur les manifestations et soirées festives notamment auprès des jeunes

Développer les partenariats pour sensibiliser les jeunes sur les conduites à risques hors du temps scolaire

Conforter les partenariats avec les associations, la Justice et les forces de l'ordre pour développer des actions de prévention

SENSIBILISATION

ACTION CONSENSUS : distracteurs : sensibiliser par la mise en situation « pratique »

Utiliser et développer les outils ludiques et immersifs pour expliquer les dangers, expérimenter les effets des conduites à risques et promouvoir les bons comportements à adopter

Promouvoir les actions montées par les pairs ou tiers impliqués, ainsi que les témoignages (démonstration par l'exemple)

Promouvoir les formations tout au long de la vie sur la mise à niveau du code de la route et de la pratique de la conduite.

+ ENJEU DEUX-ROUES-MOTORISÉS



COMMUNICATION

ACTION INNOVANTE : communiquer via les nouveaux outils numériques

Communiquer vers les autres usagers sur la vulnérabilité et l'attention particulière à avoir envers les deux roues motorisés

Proposer aux jeunes cyclomoteuristes de réaliser des actions de sensibilisation vers leurs pairs

Sensibiliser sur la réglementation : corrélér l'information sur la sanction avec les risques encourus par les conducteurs et les autres usagers de la route

CONTRÔLE ET SANCTIONS

Diffuser, conseiller et être attentif à la mise en œuvre des règles de conception des aménagements routiers

PRÉVENTION

Pérenniser et développer notre partenariat avec les différents acteurs 2RM pour sensibiliser

Organiser des actions de sensibilisation à destination de jeunes cyclomoteuristes des quartiers politiques de la ville

SENSIBILISATION

ACTION CONSENSUS : sensibiliser toute l'année les motards et cyclomoteuristes au port des équipements de sécurité et/ou de visibilité

Inciter les motards et cyclomoteuristes à participer à des stages de perfectionnement et/ou de reprise de guidon



+ ENJEU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL



COMMUNICATION

Communiquer spécifiquement sur les particularités des déplacements frontaliers

Utiliser les ressources numériques et papiers des entreprises pour diffuser les messages de prévention

Valoriser les outils existants pour accompagner les entreprises en matière de prévention en développant éventuellement un outil intégrateur

Sensibiliser sur la réglementation : corrélér l'information sur la sanction avec les risques encourus par les employeurs et les employés

CONTRÔLE ET SANCTIONS

Rappeler aux employeurs les possibilités réglementaires permettant de s'assurer de la capacité à conduire de leurs salariés

PRÉVENTION

ACTION INNOVANTE : sensibiliser les métiers à conduite d'urgence (sapeurs pompiers, ambulanciers, SMUR...)

Intervenir le plus en amont possible, notamment dans le cadre des formations dispensées dans les CFA et les lycées professionnels

SENSIBILISATION

ACTION CONSENSUS : mobiliser les branches professionnelles pour communiquer en particulier sur les risques routiers professionnels

Promouvoir les actions en entreprises ou par secteur d'entreprises ou inter-entreprises

Inscrire dans la durée les formations, les actions et des informations de sensibilisation sur le risque routier professionnel sur tous types de véhicules

+ ENJEU MODES DE MOBILITÉ « DOUCE »



Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » :

vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche

COMMUNICATION

ACTION INNOVANTE : « vis ma vie » : se mettre dans la peau de l'autre usager pour comprendre comment cohabiter (ex. : cycliste en voiture, automobiliste en trottinette électrique, etc.)

Sensibiliser sur la réglementation : corrélér l'information sur la sanction avec les risques encourus par les cyclistes et trottinettistes et les autres usagers de la route

Développer des partenariats pour que les actions promouvant les mobilités douces et le développement durable incluent la thématique de la sécurité routière

Communiquer vers les autres usagers sur la vulnérabilité et l'attention particulière à avoir envers les piétons, usagers EDPM et cyclistes

PRÉVENTION

Former et sensibiliser les usagers au déplacement en mobilités douces tout au long de leur vie en sécurité

SENSIBILISATION

ACTION CONSENSUS : sensibiliser sur l'intérêt et la nécessité des équipements de sécurité et de visibilité

Informer et conseiller les collectivités locales sur la réglementation des nouveaux aménagements possibles liés au développement des mobilités douces et partagées. Les inciter à expliquer leur utilisation auprès du grand public. Proposer que les associations d'usagers prennent part à leur réflexion